



## COUPES

### RÉUNION DU LUNDI 25 MAI 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : MM. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA,  
Mme HARIZA.

#### COUPE DE FRANCE 2021/2022

##### OUVERTURE DES ENGAGEMENTS.

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2021-2022 de la Coupe de France (séniors libres).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord sur **FOOTCLUBS**.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via **FOOTCLUBS** avant le 15 Juin 2021 et bien vérifier ensuite que le statut pré-engagé n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « Engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le menu :

« Compétitions » / « Engagements » / Saison 2021/2022 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée au

**15 Juin 2021 (dernier délai).**

Droit d'engagement : 52 euros.

#### COUPE DE FRANCE 2021/2022.

- Qualifiés 7ème tour fédéral : 19 équipes (au lieu de 16 cette saison).

#### Meilleures Performances Coupe de France 2020/2021.

(validées par le bureau plénier du 17 mai 2021).

CLUBS DE LIGUE	NIVEAU	TOTAL	CLASSEMENT
VENISSIEUX	R1	64	1
U S FEURS	R1	61	2
RHONE VALLEES	R1	49	3

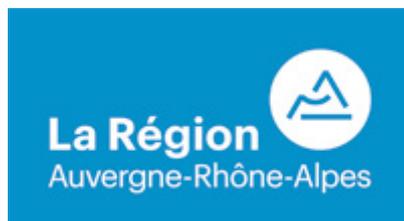
CLUBS DE DISTRICT	NIVEAU	TOTAL	CLASSEMENT
ET . S.SEYNOD	D1	43	1
CO. DONZEROIS	D3	37	2
AS. MONTCHAT	D2	37	3

Pierre LONGERE,

Vincent CANDELA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



### Cette semaine

Coupes	1 et 3
Règlements	2
Délégations	4
Réforme et Suivi des Championnats	5
Contrôle des Mutations	6

# REGLEMENTS

**RÉUNION DU 25 MAI 2021**

**(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET TÉLÉPHONIQUE)**

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

## **RAPPEL**

**Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.**

## **DOSSIERS LICENCES**

*Dossiers en attente de régularisation suite à oppositions à traiter avant reprise de la saison :*

US VALS LES BAINS – 504247 – O'HEIX Kilian (U7)

ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE – ALAKHAL Aymen (U10)

MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE – ALOUACHE Naïm (U11)

MONTLUCON FOOTBALL – 550852 – ATTOUMANI Yanis (U9)

### **Enquêtes en cours auprès des clubs**

Président,

Khalid CHBORA

Secrétaire de la Commission,

Bernard ALBAN



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs



**L'AMOUR DU FOOT**

# COUPES

## RÉUNION DU LUNDI 31 MAI 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : M. Jean-Pierre HERMEL, Mme HARIZA.

Excusé : M. Vincent CANDELA.

## COUPE DE FRANCE 2021/2022

### OUVERTURE DES ENGAGEMENTS.

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2021-2022 de la Coupe de France (séniors libres).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS **avant le 15 Juin 2021** et bien vérifier ensuite que le statut pré-engagé n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « Engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le menu : « Compétitions » / « Engagements » / « Saison 2021/2022 » et afficher le centre de gestion : Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée **au 15 Juin 2021 (dernier délai)**.

Droit d'engagement : 52 euros.

## COUPE DE FRANCE 2021/2022.

Qualifiés 7ème tour fédéral : 19 équipes (au lieu de 16 cette saison).

### MEILLEURES PERFORMANCES COUPE DE FRANCE 2020/2021.

(Validées par le bureau plénier du 17 mai 2021).



CLUBS DE LIGUE	NIVEAU	TOTAL	CLASSEMENT
VENISSIEUX FC	R1	64	1
US FEURS	R1	61	2
RHONE VALLEES	R1	49	3

CLUBS DE DISTRICT	NIVEAU	TOTAL	CLASSEMENT
ET. S. SEYNOD	D1	43	1
CO. DONZEROIS	D3	37	2
AS. MOISSAT (Rectificatif)	D2	37	3

## COURRIER RECU

M. B. DIGONNET (U.S. Feurs) : Noté et Remerciements.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance

# DELEGATIONS

## RÉUNION DU LUNDI 31 MAI 2021

Président : M. LONGERE Pierre.

Présent : M. HERMEL Jean-Pierre.

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

**M. BESSON Bernard**

Tél : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.ooluneosoleil@gmail.com

**M. BRAJON Daniel**

Tél : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

### RAPPORTS 2020/2021

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

### RAPPELS IMPORTANTS

### A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX

### ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que les nom et prénom complets des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche mais également s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

**Port du masque** : **OBLIGATOIRE** pour les délégués pendant la durée de leur mission.

### COURRIERS RECUS

**M. ARGOUD Laurent** : Noté.

**M. FRANCOIS Kevin** : Noté.

**DISTRICT HAUTE-SAVOIE et PAYS DE GEX** : Candidature Délégué Régional : Noté.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



# REFORME ET SUIVI DES CHAMPIONNATS

## RÉUNION DU 3 JUIN 2021

Président : Arsène MEYER

La commission CRS continue ses travaux pour suggérer des améliorations sur les différents championnats de Ligue.

### JEUNES :

Un sondage sous forme de questionnaire a été adressé aux clubs pour étudier la faisabilité d'un championnat INTERDISTRICTS en U16 et U20. Ce championnat pourrait être organisé entre deux ou plusieurs districts n'offrant pas de possibilités en U16 et U20.

La commission CRS informe les clubs qui ont demandé à jouer en ligue dans les catégories jeunes, que peu de demandes pourront être satisfaites. En effet, la FFF demande aux ligues et districts de ne pas procéder à des montées lorsque les poules sont supérieures en nombre d'équipes à la norme de leur règlement. Ce qui a pour conséquence dans notre ligue :

- Qu'en U15 et U18 nous ne pourrions pas procéder à une intégration d'équipes (ce malgré les lettres qui nous parviennent), car nous avons :
- 55 équipes en U15 R2 au lieu de 50
- 65 équipes en U18 R2 au lieu de 48
- Qu'en U16 R2 nous avons par contre 46 équipes au lieu de 48 ce qui nous permet d'intégrer deux clubs à savoir :

### **ES TRINITE LYON CUSSET**

Ces deux clubs ont été retenus uniquement sur des critères sportifs, un tableau de niveaux a été validé par la CRS pour permettre de classer les clubs demandeurs d'une accession.

- Qu'en U20, le club ETG remplace l'AS ST PRIEST qui retire son équipe en R2. Dans ce nouveau championnat qui a remporté un vif succès, nous pourrions peut-être encore intégrer quelques équipes, ce pour définitivement le consolider. Une réponse aux courriers des clubs qui ont demandé d'intégrer cette catégorie sera donnée vers le 18 juin.

### FÉMININES

En U18 Féminines, nous reviendrons vers vous sous peu pour vous proposer une réforme qui permettra de valoriser ce championnat et permettre de rassembler les équipes en 2 niveaux (R1 et R2). Un championnat « expérimental » sera ainsi proposé pour donner de l'envergure à cette catégorie. Le projet a été adopté par le dernier Conseil de Ligue.

En Seniors Féminines, une proposition de réforme sera présentée à l'AG de la Ligue.

La prochaine Plénière de la commission CRS est prévue le **14 JUIN 2021 à 14H30**.

Pour terminer, si votre club a l'intention de retirer une équipe dans un des championnats de ligue, nous vous suggérons de nous en aviser au plus vite.

Le Président,

Arsène MEYER

# CONTROLE DES MUTATIONS

**RÉUNION DU 31 MAI 2021**

**(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET TÉLÉPHONIQUE)**

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

## RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

## DECISIONS DOSSIERS LICENCES

### DOSSIER N° 287

US VALS LES BAINS – 504247 – O'HEIX Kilian (U7)

Considérant que la Commission a été saisie afin de régulariser les dossiers restés en attente pour opposition déclarée, Considérant que ceux-ci doivent être traités afin de ne pas bloquer une éventuelle demande pour la nouvelle saison, Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la Commission et donné ses explications, Considérant qu'il n'a pas fourni le document demandé justifiant de la dette du joueur, Concernant le second motif invoqué, la Commission rappelle qu'un départ pouvant induire une mise en péril de l'équipe n'est pris en compte qu'hors période et non en début de saison quand le départ intervient en période normale. Considérant les faits précités, La Commission libère le joueur.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

### DOSSIER N° 288

US LIGNEROLLES LAVAUT ST ANNE – 520548 – ATTOUMANI Yanis (U9) – club quitté : MONTLUCON FOOTBALL (550852)

Considérant que la Commission a été saisie afin de régulariser les dossiers restés en attente pour opposition déclarée, Considérant que ceux-ci doivent être traités afin de ne pas bloquer une éventuelle demande pour la nouvelle saison, Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la Commission, Considérant qu'il n'a pas fourni le document demandé justifiant de la dette du joueur, Considérant les faits précités, La Commission libère le joueur.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission**

**Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

### DOSSIER N° 289

SC BOURGUESAN – 504307 – ALAKHAL Aymen (U10) – club quitté : ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE (504261)

Considérant que la Commission a été saisie afin de régulariser les dossiers restés en attente pour opposition déclarée, Considérant que ceux-ci doivent être traités afin de ne pas bloquer une éventuelle demande pour la nouvelle saison, Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission, Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée malgré la demande de la Commission faite par mail. Considérant les faits précités, La Commission libère le joueur.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

### DOSSIER N° 290

ACS MOULINS FOOTBALL – ALOUACHE Naïm (U11) – club quitté : MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE (508740)

Considérant que la Commission a été saisie afin de régulariser les dossiers restés en attente pour opposition déclarée, Considérant que ceux-ci doivent être traités afin de ne pas bloquer une éventuelle demande pour la nouvelle saison, Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la Commission, Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée malgré la demande de la Commission faite par mail. Considérant les faits précités, La Commission libère le joueur.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

Président,

Secrétaire de la Commission,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN